



FORMATION POLLUTION DU LITTORAL/PRIMO-INTERVENANTS

OBJECTIFS

Cette formation est destinée à apporter une connaissance concrète et pratique des premières mesures à mettre en œuvre lors d'une pollution accidentelle par hydrocarbures touchant le littoral, tant en termes de moyens d'intervention que d'organisation de la réponse.

L'objectif principal de ce stage est de former les apprenants au cadre de la réponse, aux premières mesures notamment vis-à-vis des usagers du littoral, à la reconnaissance et aux descriptions des échouages de polluant, aux prélèvements d'échantillons, aux règles d'organisation de chantiers, à la prise en compte des contraintes opérationnelles, au déploiement des moyens de protection et d'intervention sur le plan d'eau, à la mise en œuvre de techniques de lutte à terre ou depuis la terre.

À l'issue, les personnels ainsi formés seront à même de mettre en œuvre les mesures d'intervention d'urgence lors d'une pollution accidentelle du littoral et auront acquis la connaissance des acteurs clés impliqués dans la réponse d'urgence.

THÈMES

- Introduction et cadre de la réponse
 - Organisation ORSEC/POLMAR-Terre, acteurs clés
 - Visite du stock POLMAR
- Lutte sur le plan d'eau : moyens de confinement, récupération et stockage des hydrocarbures
- Lutte sur le littoral
 - Reconnaissance et prélèvements d'échantillons
 - Organisation de chantiers
 - Techniques d'intervention
- Phases pratiques avec mise en œuvre d'équipements de lutte à terre et sur plan d'eau comprenant des déversements réels d'hydrocarbures et un exercice en autonomie sur la base d'un scénario de pollution.

Chaque cours théorique sera assuré par un expert du Cedre et les phases pratiques seront encadrées par des ingénieurs et techniciens du Cedre.

PUBLIC

UIISC, SDIS
Correspondants POLMAR (DDTM)
Administrations, personnels des collectivités, etc.

SESSIONS

Participants : le nombre de stagiaires doit être compris entre 8 et 14

Intervenants : Cedre

Durée : 2,5 jours (du mardi 8 h 45 au jeudi 14 h)

Nombre d'heures de cours : environ 20 h

Lieu : Cedre, Brest

Se préparer : tenue civile. Se munir d'une tenue peu fragile ou usagée à enfiler sous les équipements de protection individuelle (EPI) fournis par le Cedre pour les phases pratiques

Inscriptions : auprès du Cedre à formation@cedre.fr, sauf Ministère de la mer/DAM et Marine nationale

Dates et Tarifs HT : nous consulter : formation@cedre.fr

Le Cedre est agréé en application du code de la sécurité intérieure (article L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-11). Agrément de la DGSCGC par l'arrêté ministériel du 22 janvier 2019 qui reconnaît officiellement la capacité du Cedre à intervenir aux côtés des services de l'État dans les opérations de secours contre les pollutions aquatiques au titre de l'ORSEC dans les zones de compétences françaises. Le Cedre est agréé au titre de l'article L. 211-5-1 du code de l'environnement par le MTES pour assurer des missions d'intérêt général d'expertise et d'appui aux autorités dont l'organisation de stages dans la gestion et la lutte contre les pollutions accidentelles, par hydrocarbures ou produits chimiques, en mer, dans les ports maritimes, sur le littoral, dans les lacs et cours d'eaux. Arrêté ministériel du 9 décembre 2019.